



ACTUALISEZ LA FORMATION
DE VOTRE PERSONNEL S.S.T.

PRATIQUE
70%

THÉORIE
30%



Formation en intra-entreprise
(dans vos locaux, dates à votre convenance)



Formation en inter-entreprises
(dans un centre proche de chez vous)

OBJECTIF DE LA FORMATION

Cette formation a pour finalité de permettre au sauveteur secouriste du travail de maintenir et d'actualiser ses compétences en matière de prévention et d'intervention face à un accident.

PUBLIC

Personnel titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque spécifique de transmission du COVID-19.
- Être capable de situer le cadre juridique de son intervention.
- Être capable de réaliser une protection adaptée.
- Être capable d'examiner la/les victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Être capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Être capable de secourir la/les victime(s) de manière appropriée.
- Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
- Être capable de contribuer à la mise œuvre d'actions de prévention.
- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

DOCUMENTS PÉDAGOGIQUES

Livret de formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat SST de l'INRS

DURÉE

7 heures (soit 1 jour)

EFFECTIF

Effectif minimum : 4 apprenants
Effectif maximum : 10 apprenants

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures (soit 1 jour) tous les 2 ans

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail
Attestation de fin de formation

ORGANISME DE DÉLIVRANCE

INRS/SAFIS

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

Articles R4141-3-1 et R4224-15 du Code du
Travail
Document de référence de l'INRS



INTERVENANT(S)

Formateur SST certifié par l'INRS



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par
le formateur, études de cas, mises en
situation...



CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation théorique et pratique selon
la grille de certification des
compétences du SST de l'INRS



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE | 30%

Rappel pour chaque module

L'alerte et la protection des populations

- L'alerte à la population
- Réagir en cas d'attaque terroriste

La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement

- Les interlocuteurs en matière de prévention
- Conduite à tenir face à une situation à risque
- La description d'une situation dangereuse
- Les mesures de prévention et de protection
- Conduite à tenir face au risque de transmission du COVID-19
- Conduite à tenir si un cas de COVID-19 survient dans l'entreprise

Protéger

- Repérer les situations dangereuses et supprimer le danger
- Les dégagements d'urgence

Examiner la victime

- Déceler une urgence vitale
- Faire transmettre ou transmettre les informations aux secours

Faire alerter ou alerter

- Les moyens d'alerte
- Les numéros d'urgence
- Le message d'alerte

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

PARTIE PRATIQUE | 70%

Pour chaque module, des exercices pratiques et des mises en situation seront réalisés. Face au risque de transmission du COVID-19, le respect de la distanciation et des mesures barrières reste la règle. Certains gestes ne seront pas pratiqués par les stagiaires.

Source : recommandations techniques pour le SST durant la pandémie COVID-19 - INRS/SST - 26-06-2020.

Retour d'expérience et partage d'informations

- Présentation des points forts de l'expérience professionnelle des participants
- Échanges avec l'ensemble du groupe sur différents axes d'amélioration identifiés

Réalisation d'exercices pratiques et de mises en situation

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Les mesures barrières et de distanciation physique seront rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation.

Source : recommandations d'organisation des formations - INRS/SST - 08-06-2020.